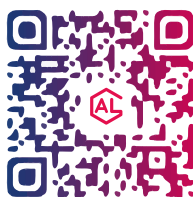


## CONTACTEZ-NOUS

Découvrez plus d'informations  
sur notre offre personnalisée  
en vous connectant dès maintenant sur :  
**louerpourleemploi.actionlogement.fr**



## LOUER POUR L'EMPLOI

Action Logement innove, aux côtés de plusieurs territoires partenaires, en proposant une offre de services pour que le logement ne soit plus un frein à l'emploi.

*Les aides et services Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.*

*Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.*

**ActionLogement** 

### Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros  
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris  
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232  
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 **@Services\_AL**



**PROPRIÉTAIRE,  
ET SI ON VOUS  
AIDAIT À LOUER  
VOTRE BIEN ?**



DEP-LOUER-EMPLOI-BAIL - Crédits photos : istockphoto.com - Décembre 2020  
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative

**ActionLogement** 

# JE SUIS PROPRIÉTAIRE

J'ai besoin de louer sereinement mon bien tout en valorisant mon investissement immobilier.

## JE CHERCHE

### Un locataire fiable



Accédez à une sélection de candidats salariés certifiés par Action Logement et aidez un jeune ou un salarié à accomplir son projet professionnel.

### Une vacance locative évitée



Bénéficiez d'une garantie de loyer sans franchise ni carence qui vous couvre gratuitement sur toute la durée du bail.

### Un bien sans dégradation



Profitez sans frais d'une couverture supplémentaire pour vous prémunir de toute dégradation locative.

### L'aide d'une agence immobilière sans frais<sup>(1)</sup>



Offrez-vous les services d'une agence grâce à la prise en charge de vos honoraires de mise en location.

### Un financement pour la rénovation



Financez votre rénovation énergétique en profitant d'une subvention de 15 000 € et d'un prêt jusqu'à 30 000 € au taux de 1 %<sup>(2)</sup> pour tous types de travaux.

### Un partenaire de confiance



Reposez-vous sur Action Logement, un expert du logement depuis plus de 65 ans.

**Grâce à Action Logement, je sécurise mon bien et j'aide un jeune ou un salarié à concrétiser son projet professionnel.**

**Profitez gratuitement d'une offre complète, souple et sécurisée, tout en valorisant votre bien !**

# JE CHOISIS MA FORMULE



## PACK SÉCURISATION

Engagement de loyer maîtrisé sur 3 ans

- **Accès à des candidats certifiés Action Logement**  
Locataires labellisés grâce à la garantie Visale.
- **Sécurisation des revenus locatifs**  
Couverture des impayés de loyers pendant toute la durée du bail<sup>(3)</sup> avec Visale.
- **Prise en charge des dégradations locatives**  
Jusqu'à 8 000 € pour les logements nus et jusqu'à 3 000 € pour les meublés.
- **Prise en charge du loyer vacant (1<sup>ère</sup> location ou entre 2 locations)<sup>(4)</sup>**



## PACK RÉNOVATION

Engagement de loyer maîtrisé sur 6 ans

- **Pack sécurisation**
- **Subvention pour des travaux de rénovation énergétique**  
Jusqu'à 15 000 € pour des travaux réalisés par une entreprise RGE<sup>(5)</sup> avec un opérateur d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).
- **Prêt complémentaire pour tous types de travaux**  
Jusqu'à 30 000 € au taux de 1 %<sup>(2)</sup>.



## Prise en charge des honoraires d'agence

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

<sup>(1)</sup> Offre disponible selon le contrat souscrit par le propriétaire.

<sup>(2)</sup> Taux d'intérêt nominal annuel hors assurance facultative.  
**Exemple de remboursement** : pour un prêt amortissable d'un montant de 30.000,00 €, remboursable en 240 mois, au taux nominal annuel débiteur fixe de 1 %, soit un **TAEG fixe de 1 %**, remboursement de **240 mensualités de 137,97 €, soit un montant total dû de 33.112,80 €.**

<sup>(3)</sup> Dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges.

<sup>(4)</sup> Voir conditions figurants sur le site LPE ou la demande de contrat.

<sup>(5)</sup> Pour trouver un professionnel RGE, accédez à l'annuaire en ligne sur [faire.fr/trouveez-un-professionnel](http://faire.fr/trouveez-un-professionnel)